

Ville de Tonnay-Charente

www.tonnay-charente.fr

DOCUMENT À CONSERVER

DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL
SUR LES RISQUES MAJEURS



« PRÉVENIR POUR MIEUX AGIR »



Chères Tonnacquoises, chers Tonnacquois,

Nous avons encore tous à l'esprit l'explosion du silo de céréales à Blaye le 20 août 1997, la tempête de 1999, l'explosion de l'usine AZF à Toulouse en 2001, la tempête Xynthia du 28 février 2010, et plus récemment le drame qui a frappé le Japon.

Tous ces éléments marquants ont généré une prise de conscience collective des dangers qui menacent les populations sur notre territoire national et plus particulièrement sur le littoral.

Nous avons une mission, celle de prévenir, d'anticiper et de prévoir les réponses adaptées à ces situations extrêmes. La sécurité, la santé, la qualité de vie des habitants de Tonnay-Charente sont toujours au cœur de nos préoccupations.

A cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)** que vous tenez entre les mains, recense les dangers majeurs sur notre territoire, les mesures préventives ainsi que les bons réflexes à acquérir.









Je vous invite à lire attentivement ce fascicule et à le conserver précieusement. En complément de ce document d'information préventive, la commune élabore un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui définit les bases d'un dispositif dont l'ambition est d'identifier et d'organiser par anticipation les principales fonctions et missions pour faire face à toutes situations.

Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en toute sécurité, je vous souhaite une bonne lecture, en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ce document.

Bien à vous,

A handwritten signature in black ink, which appears to read 'Authiat'. The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke at the beginning.

Eric AUTHIAT
Maire de Tonnay-Charente

	Définition de l'alerte météo.....	4
	Le risque « tempête »	5
	Le risque « submersion marine »	7
	Plan des 2 secteurs susceptibles d'être soumis au risque submersion marine	10
	Le risque « mouvement de terrain »	12
	Le risque « transport de matières dangereuses »	13
	Le risque « industriel »	14
	Personnes référentes en cas d'alerte	15



ALERTE MÉTÉO

Une **alerte météo** est déclenchée en prévision de l'occurrence de **phénomènes météorologiques plus ou moins dangereux**.

Les phénomènes météorologiques dangereux ont des répercussions sur la population et son environnement.

L'alerte météo vise à alerter les populations et les pouvoirs publics des conséquences et des dangers potentiels du phénomène :

- **Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues.**
- **Difficultés de circulation.**
- **Chutes de branches d'arbres ou d'objets divers.**
- **Dégâts matériels importants.**
- **Coupures d'électricité ou de téléphone.**
- **Conséquences sur la santé humaine.**

L'alerte météo explique les **comportements à adopter** et les **mesures de sécurité** à prendre, en fonction du phénomène météorologique.

Les **pouvoirs publics**, avertis par l'alerte météo, **doivent relayer les informations** localement et **prendre toutes les précautions nécessaires**.

Météo France publie des **bulletins de vigilance météorologique**, qui concernent les **phénomènes dangereux**.

QUATRE COULEURS DE VIGILANCE EXISTENT, AVEC DES RECOMMANDATIONS ASSOCIÉES :

NIVEAU 1 : ALERTE VERTE

Pas de vigilance particulière.

NIVEAU 2 : ALERTE JAUNE

Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique. Des phénomènes habituels, mais occasionnellement et localement dangereux sont prévus dans le département, tels que pluies, vents, orages, inondations, neige ou verglas. Etre en état de vigilance.

NIVEAU 3 : ALERTE ORANGE

Etat de grande vigilance.

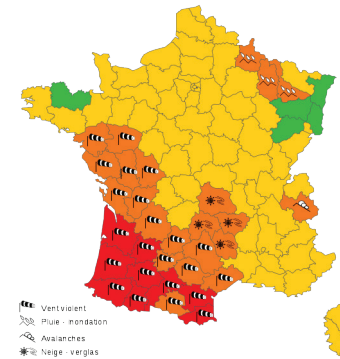
Soyez très vigilant, des phénomènes météorologiques sont prévus; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique et suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.

NIVEAU 4 : ALERTE ROUGE

Etat d'extrême vigilance. Une vigilance absolue s'impose.

Des phénomènes météorologiques dangereux, d'intensité exceptionnelle, sont prévus.

Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique. Conformez-vous aux consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.



LE RISQUE TEMPÊTE



Les risques naturels

1. LES CONSIGNES INDIVIDUELLES DE SÉCURITÉ

- Se mettre à l'abri.
- Ecouter la radio.
- Respecter les consignes.

EN CAS DE VENTS VIOLENTS :

• Alerte orange :

- limiter vos déplacements ;
- ne vous promenez pas sous les arbres ;
- en ville, soyez vigilants aux chutes possibles d'objets divers ;
- n'intervenez pas sur les toitures ;
- ne touchez pas aux fils électriques tombés au sol ;
- rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.

• Alerte rouge :

- si possible, restez chez vous ;
- mettez-vous à l'écoute des stations de radio locales ;
- prenez contact avec les voisins et organisez-vous ;
- en cas d'obligation de déplacement, limitez-vous au strict indispensable et signalez votre départ et votre destination à vos proches ;
- rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés ;
- n'intervenez pas sur les toitures ;

On parle de tempête lorsque les vents dépassent 89 km/h.

Le risque tempête peut se traduire :

- *Par des vents*
- *Des pluies potentiellement importantes*

- ne touchez pas aux fils électriques tombés au sol ;
- prévoyez des moyens d'éclairage de secours ;
- si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale alimenté par électricité, contactez l'organisme qui en assure la gestion.

EN CAS DE FORTES PRÉCIPITATIONS :

• Alerte orange :

- tenez-vous informés de l'évolution de la météo avant d'entreprendre des déplacements ;
- ne vous engagez pas sur une voie immergée.

• Alerte rouge :

- restez chez vous ;
- en cas d'obligation de déplacement, soyez très prudent, ne vous engagez pas sur une voie immergée et signalez votre départ et votre destination à vos proches ;
- prévoyez des moyens d'éclairage de secours ;



2. DIFFUSION DE L'ALERTE

En cas d'alerte rouge « tempête », diffusion par :

- **LES RADIOS LOCALES :**

- *Demoiselle FM* 97,8 MHz ;
- *France Bleu La Rochelle* 103,9 MHz ;
- *Hélène FM* 89 MHz ;
- *Terre marine FM* 94,8 MHz.

- Des dispositifs mobiles munis de **HAUTPARLEURS** (véhicules).

- **INFORMATION DIRECTE** à donner à :

- maison de retraite *Les Portes du Jardin* ;
- foyer *Les Résidentiels* ;
- aux personnes fragiles inscrites sur le registre « canicule ».

- Et, suivant le jour et l'heure, à :

- l'école primaire *Plaisance* ;
- les 2 écoles maternelles ;
- le collège *Joliot-Curie* ;
- l'école *Sainte-Anne* ;
- l'Impro ;
- la crèche *Nos p'tits drôles* ;
- le CLSH du CAP-centre social ;
- le centre *Richard* ;
- la salle des fêtes ;
- toutes les salles municipales éventuellement occupées par une activité associative ou privée.

LE RISQUE SUBMERSION MARINE



La submersion marine est une brusque remontée du niveau maritime liée aux marées et aux conditions hydrométéorologiques. Le risque « submersion marine » résulte de la conjonction plus ou moins concomitante de ces différents phénomènes. Deux secteurs de Tonnay-Charente sont soumis à ce risque (voir le plan en fin de livret) :

LE CENTRE-VILLE

- **Les quais :**
 - des Capucins ;
 - Auriol-Roy-Bry ;
 - de la Libération.
- **Les rues :**
 - des Poilus ;
 - Ethier-Boyer ;
 - Kilmaine ;
 - de Verdun ;
 - de la Chaîne ;
 - des Mâchoires ;
 - du 19 Mars 1962 ;
 - des Roseaux ;
 - Alsace-Lorraine (du PN à la rue Kilmaine) ;
 - de la Charre ;
 - de la Petite Fortune ;
 - Bouthet des Gennetières (le bas).
- **Et les lieux-dits :**
 - L'Enclouse ;
 - La Petite Enclouse.

L'OUEST DE TONNAY-CHARENTE

- **Les avenues :**
 - du Pont Rouge ;
 - du Pont Neuf ;
 - d'Aunis (du chemin du Four à Chaux à la limite de commune direction La Rochelle).
- **La route :**
 - de Surgères jusqu'aux maisons du Pont-Tord incluses.
- **Les rues :**
 - des Iris ;
 - du Vallon (le bas) ;
 - des Boutons d'Or ;
 - du Jet d'Eau ;
 - du Four à Chaux ;
 - de la fraternité
- La zone portuaire à partir de la rue Fontaine des Marins
- **Les lieux-dits :**
 - les Charmettes ;
 - Villeneuve ;
 - Châteauroux ;
 - Ile de la Mazzarine.
- **Toutes les rues et allées de l'îlot de la Basse-Coudre comprises entre l'avenue du Pont Rouge et la rue du Jet d'Eau.**



1. MESURES PRÉVENTIVES DE DIMINUTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

La commune de Tonnay-Charente a réalisé des travaux pour protéger les immeubles riverains de la Charente, dans la partie centre-ville, contre les risques de submersion.

Cependant, en fonction de conditions météorologiques exceptionnelles, le risque submersion sera toujours existant. Il est donc conseillé aux occupants de la zone concernée de :

- S'équiper de batardeaux destinés à obturer la partie basse des accès aux habitations.
- Obturer les gaines des réseaux.
- Renforcer l'arrimage des cuves et bouteilles d'hydrocarbure.
- Empêcher la flottaison d'objets et limiter la création d'embâcles.
- Installer des clapets anti-retour.
- Mettre hors d'eau le tableau électrique de votre habitation (à plus de 1,5 m par rapport au niveau de plancher).
- Créer un réseau électrique descendant.
- Mettre hors d'eau les installations de chauffage, les centrales de ventilation et de climatisation.
- Votre logement étant situé dans une zone à risques, il serait prudent de vous munir d'une pompe de refoulement et d'un groupe électrogène.

2. LES CONSIGNES INDIVIDUELLES DE SÉCURITÉ

AVANT

- Mettre en place vos batardeaux.
- Occulter les bouches d'aération et de ventilation, les trappes d'accès au vide sanitaire ou cave par des dispositifs temporaires.
- Débrancher vos équipements électriques s'ils sont alimentés par des prises situées au ras du sol.
- Mettre hors d'eau tous vos équipements électriques.
- Surélever votre mobilier.
- Couper l'électricité, le gaz et le chauffage
- Mettre en sécurité tous vos produits toxiques (pesticides, produits d'entretien, huiles, etc.).
- Mettre vos véhicules sur des parkings situés dans les parties hautes de la ville.
- Se munir d'une radio à piles.

PENDANT

- Respecter les informations des pouvoirs publics.
- S'informer par la radio (radios locales) :
 - *Demoiselle FM* 97,8 MHz
 - *France Bleu La Rochelle* 103,9 MHz
 - *Hélène FM* 89 MHz
 - *Terre Marine FM* 94,8 MHz
- En cas d'évacuation signifiée par les pouvoirs publics, emporter vos papiers, de l'argent, des vêtements, vos médicaments...
- Respecter la signalisation et les interdictions de circuler en véhicule.
- Ne pas s'engager en voiture sur une voie inondée.
- Ne pas circuler à pied sur les trottoirs inondés.
- Si vous évacuez votre domicile, prévenez les autorités municipales du lieu où vous allez.



APRÈS

- Ne rétablir l'électricité qu'après séchage de votre installation.
- S'il est nécessaire de pomper dans votre habitation, le faire à débit modéré.
- Aérer et si possible désinfecter vos habitations.
- Ne chauffer que très progressivement lorsque cela est possible.
- Dresser un inventaire des dommages causés à votre propriété et communiquer ces renseignements à votre compagnie d'assurance et à la mairie.

3. DIFFUSION DE L'ALERTE

Information à la population en cas de risque de niveau 4 alerte rouge (état d'extrême vigilance).

• Dans la partie centre-ville

En dehors des informations données par les radios, la télévision, la mairie transmettra l'alerte à la population située dans la zone concernée :

- par le passage d'un véhicule muni d'un haut-parleur ;
- par une information directe par le porte-à-porte, par des tracts à coller sur les portes ;
- par un appel téléphonique (si vous souhaitez être prévenu par téléphone, communiquez votre numéro de téléphone en appelant la mairie au 05 46 82 14 31).

• Dans la partie ouest

L'expérience des précédentes submersions marines ne démontre pas la nécessité de prévoir des mesures pour la partie ouest de Tonnay-Charente.

Cependant, à titre de précaution, 2 référents, domiciliés dans le secteur concerné, vont être recherchés.

Ils seront contactés par les élus, en cas de submersion, pour connaître la situation de la partie ouest afin d'organiser des secours.

4. ILOT DE LA BASSE-COUDRE

Les maisons de l'îlot de la Basse-Coudre ne sont pas submersibles, mais l'îlot est entouré de voies qui le sont.

En cas de submersion de ces voies, les habitants de ce secteur devront éviter de sortir de celui-ci pour ne pas s'engager sur des voies inondées, respecter les informations données par les pouvoirs publics et écouter les radios locales.

A tout moment, lors de l'alerte météo, si vous avez des problèmes, vous pouvez appeler la mairie au numéro de téléphone 05 46 82 14 30.



LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

Le risque « mouvement de terrain » concerne Tonny-Charente pour le retrait-gonflement d'argile.

Ce risque a fait l'objet de plusieurs dossiers de reconnaissance d'état de catastrophe naturelle pour les maisons sinistrées.

1. MESURES PRÉVENTIVES DE DIMINUTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES BIENS

Après sondages de reconnaissance, la réalisation de fondations profondes, la rigidification de la structure par chaînage, la maîtrise des rejets d'eau, le contrôle de la végétation avec destruction d'arbres trop proches des habitations en zone sensible.



LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

La commune de Tonnay-Charente est traversée par les routes départementales 137 et 739, l'autoroute A 837, la ligne de chemin de fer, la Charente sur lesquelles peuvent transiter des matières dangereuses et une conduite de gaz haute pression.

Les principaux dangers liés à ce type de transports sont :

- L'explosion occasionnée par un choc d'étincelles, par le mélange de produits.
- L'incendie à la suite d'un choc, d'un échauffement, d'une fuite.
- La dispersion dans l'air, l'eau ou le sol de produits dangereux.

1. LES CONSIGNES INDIVIDUELLES DE SÉCURITÉ

Dès le signal d'alerte :

- Rejoindre le bâtiment le plus proche. Si le nuage vient vers soi, fuir selon un axe perpendiculaire au vent.
- Se confiner (boucher toutes les entrées : portes, fenêtres, aérations, cheminées et arrêter la ventilation).
- S'éloigner des portes et fenêtres.
- Ecouter la radio.
- Ne pas fumer.
- Ne pas chercher à rejoindre les membres de la famille et notamment les enfants (ils sont protégés dans le cadre de leur milieu scolaire).
- Ne pas téléphoner.
- En cas d'irritation, se laver et si possible se changer.
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

2. DIFFUSION DE L'ALERTE

- Par la sirène (3 sonneries montantes et descendantes de chacune 1 minute).
- Par haut-parleur sur véhicule.



LE RISQUE INDUSTRIEL

Le risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.

Les principales manifestations sont l'incendie par inflammation d'un produit avec risques de brûlures et d'asphyxie, l'explosion avec risques de traumatismes directs, la dispersion dans l'air, l'eau ou le sol avec toxicité par inhalation, ingestion ou contact.

La commune de Tonnay-Charente comporte de nombreux établissements à risque important :

- TIMAC (usine d'engrais) :
avenue du Pont-Rouge.
- Silo sur le port.
- Silo RD 137.

Ainsi que d'autres à moindre risque :

- Station service : avenue d'Aunis.
- Station service : ZAC de La Varenne.
- Rullier : route de Surgères.
- Poste de transformation EDF :
rue des Epinettes.

- Dépôt de carburant : route de Surgères (véhicules de collecte d'ordures ménagères).
- Dépôt de gaz : La Rabotellerie, pour activité de séchage de céréales.

1. LES CONSIGNES INDIVIDUELLES DE SÉCURITÉ

Dès le signal d'alerte :

- Rejoindre le bâtiment le plus proche. Si le nuage vient vers soi, fuir selon un axe perpendiculaire au vent.
- Se confiner (boucher toutes les entrées : portes, fenêtres, aérations, cheminées et arrêter la ventilation).
- S'éloigner des portes et fenêtres.
- Ecouter la radio.
- Ne pas fumer.

- Ne pas chercher à rejoindre les membres de la famille et notamment les enfants (ils sont protégés dans le cadre de leur milieu scolaire).
- Ne pas téléphoner
- En cas d'irritation, se laver et, si possible, se changer.
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

2. DIFFUSION DE L'ALERTE

- Par la sirène (3 sonneries montantes et descendantes de chacune 1 minute).
- Par haut-parleur sur véhicule.



PERSONNES RÉFÉRENTES EN CAS D'ALERTE

PERSONNES RÉFÉRENTES EN CAS D'ALERTE

M. le maire :

Eric AUTHIAT 05 46 88 05 76

Mmes et MM. les adjoints :

Sebastien BOURBIGOT 05 46 82 97 07

Françoise AZAIS 05 46 88 00 47

Catherine PRÉVOS 05 46 88 77 70

François GARCIA 06 86 71 03 84

Jacques MACHEFERT..... 05 46 87 50 56

Anne LE CREN 05 46 88 76 69

Ludovic TEXIER 05 46 83 31 13

Mme la Directrice Générale des Services 05 46 82 14 35

En son absence, Mme BAUDET 05 46 82 14 42

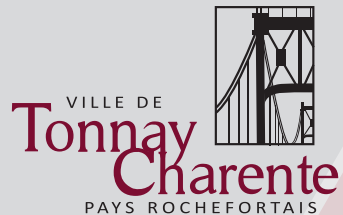
Mme la directrice des Services Techniques 05 46 82 14 40

ou 06 62 86 72 51

En cas d'absence, son adjointe 06 62 17 73 71

NUMÉROS UTILES

Police	17
Pompiers	18
Samu	15
Urgences	112
Préfecture	05 46 27 43 00
Sous-préfecture	05 46 87 08 08
Sécurité dépannage gaz	0 810 433 017
Dépannage électricité	0 810 333 017



Ville de Tonnay-Charente

www.tonnay-charente.fr

**81, rue Alsace-Lorraine
17430 Tonnay-Charente
Tél. 05 46 82 14 30 - Fax : 05 46 83 70 00
E-mail : mairie@tonnay.charente.fr**